



5ÈME ÉDITION

Prix MADIBA 2018

"CITOYEN, CITOYENNE
SANS FRONTIÈRES"



CLÔTURE DE L'APPEL AUX INITIATIVES LE 22 NOVEMBRE 2018

AVEC LE SOUTIEN PRINCIPAL DE



informations et
candidature :
jim.forim.net



« Être libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes ; c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres ».

*Extrait de « Un long chemin vers la liberté »
de Nelson Mandela*



RÈGLEMENT

1

ORGANISATION, FINALITÉS ET VALEURS DU PRIX MADIBA

Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM), situé au 14 passage Dubail, 75010 Paris, est une plateforme nationale qui réunit des réseaux, des fédérations et des collectifs d'Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration (OSIM).

Le FORIM représente près de 1 000 associations intervenant en Afrique subsaharienne, en Asie de Sud - Est, aux Caraïbes et dans l'Océan Indien.

Il a notamment pour mission de :

- Faire connaître, reconnaître et promouvoir l'apport des OSIM à l'enrichissement de la société d'accueil et au développement des pays d'origine ;
- Informer sur les dispositifs existants et renforcer les capacités d'intervention des OSIM;
- Favoriser l'accès aux dispositifs de cofinancement ;
- Renforcer la capacité d'intervention des OSIM par l'information et la formation en apportant un appui technique en vue d'une meilleure professionnalisation des actions ;
- Apporter la contribution des OSIM aux espaces d'échanges, de concertation et de plaider en France et au niveau international et contribuer à la mise en œuvre d'une politique européenne de Co-développement.

Souhaitant rendre hommage à Nelson Mandela, symbole de la paix et de la réconciliation pour le monde entier, mais également à sa précieuse contribution au combat pour la non-discrimination et l'intégration, le FORIM lance pour la première fois en 2014 le PRIX MADIBA.

Ce prix vient récompenser les initiatives remarquables, portées par des personnes et des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations dans les domaines du codéveloppement, de l'inclusion sociale et professionnelle, du vivre-ensemble, de la cohésion sociale et de la citoyenneté, mises en œuvre en France ou dans les pays d'origine des migrant.e.s.

Le PRIX MADIBA se donne comme finalité de permettre aux associations de partager leurs expériences et réalisations solidaires dans un esprit d'ouverture.

La mise en place de récompenses n'induit, en aucun cas, un processus compétitif mais une volonté de qualité et de valorisation des initiatives remarquables et exemplaires.

Le PRIX MADIBA entend être une manifestation solidaire et amicale, favorisant les échanges entre les associations participantes, ainsi que la circulation des bonnes pratiques et des savoir-faire.

La 5eme édition du PRIX MADIBA mettra à l'honneur cette année le thème de la citoyenneté :

"Citoyen, citoyenne sans frontières"

Au sens large, la citoyenneté se caractérise non seulement par la jouissance de l'exercice de droits civiques et politiques, mais aussi par l'action avec les autres et dans la société, comme participer pour changer les choses, dénoncer, faire "bouger les lignes", prendre position, manifester sa solidarité.

Pour les diasporas, la solidarité est une valeur fondamentale, dès lors que les personnes issues des migrations ne sont pas des simples individus juxtaposés mais un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun, qui agissent s'inspirant à un idéal ou bien commun.

Au fil des générations, les personnes issues des migrations continuent de parcourir le chemin de la citoyenneté, porteuses d'une double culture (voir plus), d'identités composées, d'appartenances déjà déclinées au pluriel.

Malgré les idées reçues, les raccourcis et les fausses représentations, nombreuses sont les contributions des personnes issues des migrations au vivre ensemble, à l'intégration, à l'échange interculturel ainsi qu'au développement de leurs pays d'origine, de transit et de résidence.

Dans leur exercice d'affirmation, de transmission, d'engagement et de quête de nouvelles expressions de citoyenneté, les personnes issues des migrations constituent un énorme potentiel qui mérite d'être valorisé.

Pour cette raison, toute en reconnaissant les personnes issues des migrations comme étant un puissant vecteur de changement, de développement et d'innovation dans un monde de plus en plus marqué par les divisions et les intolérances, le FORIM à travers le PRIX MADIBA souhaite :

- mettre en lumière la richesse des apports des diasporas dans le double espace en matière d'initiatives citoyennes ;
- encourager à exprimer le plein potentiel de citoyenneté et du "vivre en citoyen " des personnes issues des migrations.

CONCRÈTEMENT, LE FORIM ENTEND METTRE À L'HONNEUR LES INDIVIDUS ET LES ASSOCIATIONS ISSUES DES MIGRATIONS (MEMBRES OU NON DU FORIM, QUI SE MOBILISENT ET MÈNENT DES INITIATIVES CITOYENNES EN FAVEUR ET/OU AVEC D'AUTRES ACTEURS ET ACTRICES DANS DIFFÉRENTS CHAMPS D'INTERVENTION : ARTISTIQUE, CULTUREL, SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE.

2

LES PARTICIPANT.E.S

Le Prix MADIBA est ouvert aux personnes et associations issues des migrations de toute la France, qu'elles soient membres ou non du FORIM, qui initient, portent ou soutiennent des actions et initiatives de citoyenneté dans le pays d'accueil, à savoir, la France, ou à l'international dans le pays d'origine ou un autre pays.

En cas d'associations, elles doivent avoir au moins 2 ans d'existence et être enregistrées en France.

Il est également ouvert aux groupes d'associations qui mettent en œuvre une initiative commune en partenariat. Les groupes d'associations doivent être représentés par un.e

interlocuteur/trice officiel.le qui sera le/la seul.e interlocuteur-trice valable pour le PRIX MADIBA et dénommé.e « Réfèrent.e ».

Les prix seront officiellement notifiés ou remis au/à la Réfèrent.e de l'équipe pour le bénéfice de l'équipe dans son intégralité.

Les prix seront prioritairement utilisés pour la valorisation, la poursuite ou le développement des initiatives présentées. Pour être éligibles, les actions et initiatives présentées doivent être menées dans un but solidaire et non lucratif.

Chaque individu, association ou groupe d'associations ne peut présenter au PRIX MADIBA qu'un seul dossier.

4

LE PRIX

Il est prévu de récompenser les associations ou groupe d'associations intervenant dans l'un des trois domaines d'intervention précités selon les dotations suivantes :

Le Prix MADIBA catégorie 1
Le Prix MADIBA catégorie 2
Le Prix MADIBA catégorie 3
Le Prix Coup de Cœur du Public

Pour le PRIX DU PUBLIC, le dispositif « Vote du Public » sera mis en place. Il permettra au public de voter pour l'initiative de leur choix. Pour ce faire, après réception des dossiers de participation, les initiatives seront publiées sur la page Facebook du FORIM.

Les associations pourront faire campagne et organiser le vote de leurs supporters pour gagner le prix.

Le PRIX MADIBA incite les associations à utiliser leurs prix pour poursuivre, valoriser ou pérenniser leurs actions et initiatives auprès des bénéficiaires.

Pour cette raison, le Prix a une valeur symbolique de reconnaissance, qui va au-delà de l'aspect matériel et/ou immatériel des dons et des parrainages/marrainages récoltés.

Pour la promotion du PRIX MADIBA et de ses lauréat.e.s :

- Le PRIX MADIBA, ainsi que les initiatives des lauréats de la 5ème édition seront largement promues par le FORIM par le biais de son site web, ses réseaux sociaux et parmi ses membres et partenaires ;
- Une série d'articles sur les lauréats et le PRIX MADIBA va être publiée par des médias partenaires de l'événement.
- Les informations sur le déroulement du PRIX MADIBA, ainsi que la description des personnes et associations lauréates et leurs initiatives seront mises en valeur dans le document de restitution du FORUM NATIONAL.
- Les lauréat.e.s recevront une récompense matérielle/immatérielle en fonction des parrainages/marrainages reçues par des personnes et/ou organisations souhaitant soutenir et contribuer à récompenser des initiatives.

3

LES PROJETS ET CRITÈRES D'ELIGIBILITÉ

Le sujet phare de la 5ème édition 2018 du Prix MADIBA est la citoyenneté des personnes issues des migrations.

Pour être admises, les initiatives des personnes et associations issues des migrations et porteuses de projets doivent être mises en œuvre et/ou proposer des solutions efficaces, ayant un impact les initiatives les plus remarquables dans les trois domaines d'intervention suivants :

- Catégorie 1 : Meilleure création artistique et culturelle - tout domaine confondu - réalisée par une personne ou une association qui représente le thème de la citoyenneté et de l'engagement. (ex : Photos, slam, poésie, arts visuels et plastiques, documentaire).

- Catégorie 2 : Meilleure action/initiative pour la lutte contre la discrimination, la promotion, l'accès et la protection des droits des migrant.e.s en France et dans les pays d'origine

- Catégorie 3 : Meilleure campagne de communication et/ou outil d'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale (ECSI) pour la valorisation de l'apport des migrant.e.s au bien vivre ensemble.

Critères d'évaluation et de sélection par le jury :

- Créativité de l'action/initiative en relation avec la thématique ;
- Contribution au changement des perceptions, à la réduction des idées reçues et des préjugés vers les personnes issues des migrations;
- Impact positif (social, économique, politique, humain) sur les bénéficiaires ;
- Valorisation des aspects liés au genre, à la jeunesse ;
- promotion des valeurs de vivre ensemble, et de la solidarité internationale.

Les initiatives présentées au PRIX MADIBA devront être achevées au moment du dépôt du dossier (22 novembre 2018). Pour être éligibles, les associations doivent être enregistrées et avoir leur siège social en France.

5

MODALITÉS DE DÉPÔT DE DOSSIER ET CALENDRIER

Le Prix MADIBA est ouvert aux personnes et associations issues des migrations de toute la France, qu'elles soient membres ou non du FORIM, qui initient, portent ou soutiennent des actions et initiatives de citoyenneté dans le pays d'accueil, à savoir, la France, ou à l'international dans le pays d'origine ou un autre pays.

En cas d'associations, elles doivent avoir au moins 2 ans d'existence et être enregistrées en France.

Il est également ouvert aux groupes d'associations qui mettent en œuvre une initiative commune en partenariat. Les groupes d'associations doivent être représentés par un.e interlocuteur/trice officiel.le qui sera le/la seul.e interlocuteur-trice valable pour le PRIX MADIBA et dénommé.e « Réfèrent.e ».

Les prix seront officiellement notifiés ou remis au/à la Réfèrent.e de l'équipe pour le bénéfice de l'équipe dans son intégralité. Les prix seront prioritairement utilisés pour la valorisation, la poursuite ou le développement des initiatives présentées. Pour être éligibles, les actions et initiatives présentées doivent être menées dans un but solidaire et non lucratif.

Chaque individu, association ou groupe d'associations ne peut présenter au PRIX MADIBA qu'un seul dossier.

Le dépôt de dossier avec les initiatives candidates se fera uniquement en ligne, en suivant le lien :

FORMULAIRE DE PARTICIPATION
[HTTPS://FR.SURVEYMONKEY.COM/R/PRIXMADIBA](https://fr.surveymonkey.com/r/prixmadiba)

CALENDRIER

22 octobre - Lancement du PRIX MADIBA
 22 octobre – 22 novembre – Période de réception des candidatures et de promotion du PRIX MADIBA
 22 novembre – Date limite de dépôt des dossiers
 22 - 29 novembre - Pré - instruction des dossiers par le FORIM
 30 novembre – Envoi des dossiers pré-instruits aux membres du jury, publication des initiatives et lancement du Vote du Public sur la page Facebook du FORIM
 Début décembre - Évaluation des dossiers éligibles par le jury et réunion de délibération des membres du jury sur les initiatives éligibles et la décision sur la liste des lauréats de la 5ème édition du PRIX MADIBA
 15 décembre - Cérémonie de Remise du PRIX MADIBA

8

CESSION DE DROIT A L'IMAGE ET INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTICIPANT.E.S

Toute personne et association qui se porte candidate au PRIX MADIBA autorise et cède aux organisateurs à titre non exclusif et gracieux l'utilisation de son patronyme, de la dénomination de l'association, des caractéristiques de l'initiative, ainsi que les visuels, les photos et liens internet pour toute communication externe et interne liées à la promotion de la présente manifestation, ainsi que pour la publication de la liste des lauréat.e.s et ses initiatives dans la presse audiovisuelle, papier ou électronique, quel que soit le support utilisé, y compris via Internet.

LE PRIX DU PUBLIC SERA LANCÉ LE 30 NOVEMBRE 2018
 SUR LA PAGE FACEBOOK DU FORIM. IL CLÔTURERA LA VEILLE DE LA
 CÉRÉMONIE DE REMISE DU PRIX MADIBA,
 LE 14 DÉCEMBRE 2018 À 12H.

9

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente manifestation sont traitées conformément à la loi informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978. Les personnes et associations participantes sont informées que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre du PRIX MADIBA et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Conformément à la loi informatique et libertés, tout.e participant.e dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification de données nominatives le concernant et de s'opposer au traitement informatique de ces informations sur simple demande en écrivant à l'adresse suivante: FORIM, 14, passage Dubail, 75010, Paris.



www.facebook.com/forim

6

FONCTIONNEMENT DU JURY

Tous les dossiers reçus feront l'objet d'une sélection effectuée par un jury composé de personnes issues du monde associatif, académique, de représentant.e.s du FORIM et de ses partenaires. La liste des personnes composant le jury est revue chaque année, en fonction de la thématique portée par le FORIM lors de son événement annuel autour de 18 décembre. Le jury se réunira au début du mois de décembre pour débattre et se prononcer sur les initiatives.

10

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

Les organisateurs se réservent le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger, d'écourter de suspendre ou d'annuler le PRIX MADIBA, sans que leur responsabilité ne soit engagée et ce sans aucune indemnisation.

7

LA CÉRÉMONIE DE REMISE DU PRIX MADIBA

La Remise du PRIX MADIBA s'effectuera le 15 décembre 2018 pour mettre en exergue la signification de la Journée Internationale des Migrant.e.s et promouvoir les initiatives de citoyenneté, le sujet phare des J.I.M. 2018.

Dans le cadre de la Cérémonie de remise du PRIX MADIBA, les lauréat.e.s seront invité.e.s à Paris pour pouvoir assister et recevoir le prix. Si pour certains motifs les lauréat.e.s ne peuvent pas participer, ils/elles pourront être représenté.e.s lors de cette manifestation.

Afin de valoriser et promouvoir les initiatives lauréates du PRIX MADIBA, une exposition visuelle illustrant les projets retenus sera organisée pendant la soirée de Gala prévue le 15 décembre 2018.

11

RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANT.E.S

La participation au PRIX MADIBA implique pour toutes les associations candidates la prise de connaissance et le respect du présent règlement. Le présent règlement est téléchargeable sur le site de la Journée Internationale des Migrant.e.s : jim.forim.net et www.forim.net





5ÈME ÉDITION

Prix MADIBA 2018

"CITOYEN, CITOYENNE
SANS FRONTIÈRES"

&

SOIRÉE DE GALA DU PRIX MADIBA

samedi 15 décembre 2018

19h-22h

La
belleVilloise

19-21, Rue Boyer, 75020, PARIS

INSCRIPTIONS : JIM.FORIM.NET

Pour toute information et/ou questions, contactez :

Pierangela FONTANA

Chargée de communication, campagnes, événementiel

Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM)

14, Passage Dubail 75010 Paris

Tél : +33 (0) 1 44 72 02 88

E-mail: pfontana@forim.net

Web: www.forim.net